# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice :				
Nombre de présents :				
Nombre d'exprimés :				
	Séance du mardi 13 novembre 2012			
<u>Date de la convocation</u> :				
05 novembre 2012				

L'an deux mil douze le treize novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

Présents: Ms PADIOLLEAU, GOHIER, GALIMANT, ADUMEAU, RONCIER, DÉROGIS, Mmes ROQUIN,

GENTILHOMME, DENIS, MORLEC, ULIVI Pouvoirs: Mme FRANCESCAT à M. DÉROGIS

Absents: M. MORLEC P.

Mme GENTILHOMME a été élue secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- Convention avec Présence Verte
- Nouvelle numérotation des habitations
- Révision des tarifs de cantine à compter du 1er janvier 2013
- Modification de la convention de location de la salle des fêtes aux associations
- Création d'un comité consultatif pour le projet de réhabilitation du château
- questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- DM Budgets commune et assainissement

\_\_\_\_\_

#### 1) Convention avec Présence Verte

L'association Présence Verte souhaite s'implanter sur le territoire communal.

A cette fin, l'association propose trois options d'engagement de la part de la commune.

Après présentation par la 1ère adjointe et débats, le Conseil décide à l'unanimité de choisir l'option n°1 consistant en la réalisation d'au moins une action de communication par an (affiche, réunion d'information, article dans un bulletin municipal, remise de dépliants...) afin de mieux faire connaître le service de téléassistance mis en œuvre par l'Association Présence Verte.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

#### 2) Nouvelle numérotation des habitations

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la municipalité a été informé par La Poste que certaines habitations n'étaient pas (ou mal) numérotées.

Il convient donc de procéder à cette numérotation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la numérotation comme proposée et jointe en annexe.

#### 4) Modification de la convention de location de la salle des fêtes aux associations

Il est exposé aux membres du Conseil que le point concernant la question de la réalisation (ou non) du ménage par les associations louant la salle des fêtes ainsi que la facturation (ou non) de ce ménage aux dites associations n'est pas clair et pourrait être la cause d'éventuels litiges. Il convient donc de clarifier cette question en la reformulant dans la convention de location.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que soit ajouté un article précisant que de manière exceptionnelle, la municipalité se réserve le droit d'appliquer un tarif différentiel selon les circonstances locales.

Monsieur le Maire propose par ailleurs que le tarif de 450€ soit appliqué exceptionnellement à la société Reorev pour la location de la salle des fêtes, cette société partageant la location sur le week-end avec une association ayant œuvré pour la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition et autorisent le maire à signer tous les actes s'y rapportant.

#### 5) Création d'un comité consultatif pour le projet de réhabilitation du château

Selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il existe la possibilité de créer un comité consultatif pour un problème concernant la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil.

Le Maire en fixe la composition et la durée (qui ne peut excéder celle du mandat en cours).

Il propose les noms suivants :

**VIEMON Patricia** 

**GEORGE** Dominique

**DORME Patrick** 

CICUTTI Mireille

**DORME** Pascale

**HARLAUX Axel** 

Le Maire propose par ailleurs de désigner Mme Christine ULIVI comme Présidente.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

## 6) DM Budget communal

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier la DM n°2 de la commune sur la section d'investissement comme suit :

Dépenses / Chap 001 : -18,89€ Recettes / Chap 001 : 18,89€

## 7) DM Budget assainissement

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il faut modifier l'affectation du résultat ainsi que la DM n°1 comme suit :

## **INVESTISSEMENT**

DEPENSE			RECETTE		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
			1068		15704,53
			21		-15823,53
			40	281562	119

## **FONCTIONNEMENT**

DEPENSE				RECETTE		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant	
			002		-15704,53	
023		-15823,53				
011	61523	6436				
			70	70611	6436	
			77	778	119	

## **Questions diverses**

✓ Appel à cotisation de la MARPA de Souvigny de Touraine à hauteur de 5€.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux